

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
AMEN CAPITAL III**

EXAMEN DES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 08 Août 2022

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
GESTIONNAIRE « AMEN CAPITAL »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire AMEN CAPITAL,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2021**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **23.327.208 DT** et une valeur liquidative égale à **1003,320 DT** par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » au **31 décembre 2021**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de

placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Le FCPR AMEN CAPITAL III porte sur un montant initialement projeté de 30.000.000 DT. Au **31.12.2021**, il a été souscrit et clôturé à 23.250.000 DT totalement libérés.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de

placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions

s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le **FCPR AMEN CAPITAL III** des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Skander MILADI

Partner
FMBZ KPMG TUNISIE
FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBILIER KPMG
6, Rue de Riyal-Les Palmes du Lac II-1053-Tunis,
NF: 9708637/A44000 - RC: B1489920024
Tél: 71.164.344 / Fax: 71.194.320
E-mail: tn.imfmbz@kpmg.com

ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

FCPR AMEN CAPITAL III

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2021
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020	Variation annuelle
ACTIFS				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	20 044 401	16 104 140	3 940 261
a- Actions et valeurs assimilées		16 785 007	12 874 120	3 910 887
b- Obligations et valeurs assimilées		3 259 394	3 230 019	29 375
c- Emprunts d'état		0	0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	3 282 551	6 864 068	-3 581 517
a- Placements monétaires		3 273 423	6 824 780	-3 551 357
b- Disponibilités		9 127	39 288	-30 161
Créances d'exploitations	AC3	47 812	45 208	2 604
Autres actifs	AC4	0	0	0
TOTAL ACTIFS		23 374 764	23 013 416	361 348
PASSIFS				
		47 556	32 535	15 021
Opérateurs créditeurs	PA1	17 850	17 849	1
Autres créditeurs divers	PA2	29 706	14 686	15 020
ACTIF NET		23 327 208	22 980 881	346 327
Capital	CP1	24 362 841	23 861 351	501 490
Sommes distribuables		-1 035 633	-880 470	-155 163
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-880 470	-908 319	27 849
b- Sommes distribuables de l'exercice		-155 163	27 849	-183 012
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		23 374 764	23 013 416	361 348

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2021
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020	Variation annuelle
Revenus du portefeuille-titres	PR1	76 891	71 282	5 609
a- Dividendes		18 177	16 917	1 260
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		58 714	54 365	4 349
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
d- Revenus des BTA et BTZC		0	0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	372 547	549 615	-177 068
Total des revenus des placements		449 439	620 897	-171 458
Charges de gestion des placements	CH1	-591 341	-580 195	-11 146
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-141 903	40 701	-182 604
Autres produits	PR3	0	0	0
Autres charges	CH2	-13 260	-12 853	-407
RESULTAT D'EXPLOITATION		-155 163	27 849	-183 011
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-155 163	27 849	-183 011
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		501 058	593 039	-91 981
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		432	1 055	-623
Frais de négociation		0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		346 328	621 943	-275 615

FCPR AMEN CAPITAL III

VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2021
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020	Variation annuelle
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	346 328	621 943	-275 615
a- Résultat d'exploitation	-155 163	27 849	-183 012
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	501 058	593 039	-91 981
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	432	1 055	-623
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	0	0	0
<u>Transactions sur le capital</u>	0	0	0
a- Souscriptions	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
b- Rachats	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
- Commissions de rachat	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	346 328	621 943	-275 615
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>			
a- Début de période	22 980 881	22 358 938	
b- Fin de période	23 327 208	22 980 881	
<u>NOMBRE DE PARTS</u>			
a- Début de période	23 250	23 250	
b- Fin de période	23 250	23 250	
VALEUR LIQUIDATIVE	1 003,321	988,424	26,75
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	1,507%	2,782%	-1,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL III » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 29 mai 2014.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 30.000.000 réparti en 30.000 parts de D : 1.000 chacune.

Au **31.12.2021**, il a été souscrit et clôturé à 23.250.000 DT totalement libérés.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Toutefois, les revenus dont le taux de rémunération au 01er Janvier de l'année de décompte desdits revenus dépasse le TMM-1 sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 35% et ce du 10.06.2020 au 31.12.2020.

En 2021, la retenue à la source libératoire de 20% a été généralisée à tous les revenus de capitaux mobiliers.

FCPR AMEN CAPITAL III est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2021**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à 20.044.401 DT et se détaille ainsi :

FCPR AMEN CAPITAL III

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- valeurs potentielles / Intérêts courus	Valeur au 31.12.2021	Méthode d'évaluation	% de l'actif net	% des montants souscrits
a- Actions et valeurs assimilées							
Actions non cotées							
RAINBOW	7 715	856 945	58 289	915 234		3,92%	3,76%
ALFET AL MACHIA	204 000	3 400 068	581 912	3 981 980	Juste valeur : Moyenne (DCF, Multiples)	17,07%	16,34%
CHAHIA SA	34 000	3 400 000	223 960	3 623 960		15,54%	14,87%
RANDA	195 000	1 950 000	225 165	2 175 165		9,32%	8,93%
PEC MED	7 269	2 300 000	0	2 300 000	Valeur d'acquisition	9,86%	9,44%
SAIPH	44 338	3 400 016	0	3 400 016	Valeur d'acquisition	14,58%	13,96%
	492 322	15 307 029	1 089 326	16 396 355		70,29%	67,30%
Titres des OPCVM							
Actions des SICAV :							
AMEN TRESOR SICAV	3 603	378 334	10 318	388 652	Valeur liquidative	1,67%	1,60%
	3 603	378 334	10 318	388 652		1,67%	1,60%
Sous-Total (1)		15 685 363	1 099 644	16 785 007		71,95%	68,90%
b- Obligations et valeurs assimilées							
OCA RAINBOW*	5 542	554 200	0	554 200	Coût amorti	2,38%	2,27%
OCA RANDA	145 000	1 450 000	155 194	1 605 194	Coût amorti	6,88%	6,59%
OCA PECMED	11 000	1 100 000	0	1 100 000	Coût amorti	4,72%	4,52%
Sous-Total (2)	161 542	3 104 200	155 194	3 259 394		13,97%	13,38%
Total (1+2)		18 789 563	1 254 838	20 044 401		85,93%	82,27%

* Aucune rémunération n'a été constatée au titre des OCA Rainbow. Le résultat net de la société état déficitaire.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci -après :

	Mouvements de l'exercice 2021					Coût de revient au 31.12.2020
	Coût d'acquisition	Coût de cession/ rachat	Prix de cession	Plus ou (moins) valeurs réalisées	Coût de revient au 31.12.2020	
Actions non cotées	3 400 016			0	15 307 029	
Actions SICAV	18 207	8 395	8 826	432	378 334	
Obligations	0			0	3 104 200	
TOTAL	3 418 223	8 395	8 826	432	18 789 563	

AC2 : Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à 3.282.551 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
a- Placements monétaires		
Comptes à terme		
Compte à terme	3 240 000	2 640 000
Intérêts courus sur compte à terme	33 423	149 605
Certificats de dépôt		
Placement en certificat de dépôt	0	3 500 000
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	0	-31 423
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	26 755
	0	
Bons de caisse	0	
Placement en bons de caisse	0	550 000
Intérêts précomptés sur bons de caisse	0	-15 700
Intérêts courus sur bons de caisse	0	5 544
Sous-Total	3 273 423	6 824 780
b- Disponibilités		
Dépôts à vue	9 127	39 288
Total	3 282 551	6 864 068

AC3 : Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2021 à 47.812 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Amen Invest	21	50
Charges constatées d'avance	47 791	45 157
Total	47 812	45 208

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 17.850 DT et s'analyse comme suit :

Libellé	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Dépositaire à payer	17 850	17 849
Total	17 850	17 849

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2021** à 29.706 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Honoraires CAC à payer	9 500	9 500
CMF à payer	3 275	2 500
Impôts et taxes à payer	16 931	2 686
Total	29 706	14 686

PR1 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 76.891 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Dividendes sur actions	18 177	16 917
Intérêts sur OCA	58 714	54 365
Total	76 891	71 282

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 372.547 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Intérêts sur compte à terme	269 135	412 510
Intérêts sur certificats de dépôt	93 256	131 561
Intérêts sur bons de caisse	10 157	5 544
Total	372 547	549 615

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 591.341 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Rémunération du gestionnaire	573 490	562 345
Rémunération du dépositaire	17 851	17 850
Total	591 341	580 195

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 13.260 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Du 01.01.2020 au 31.12.2020
Rémunération du CAC	9 420	9 714
Redevance du CMF	3 073	2 736
Services bancaires & assimilés	648	230
Autres impôts et taxes	120	173
Total	13 260	12 853

CP1 : Note sur le capital

Capital souscrit au 31.12.2020	
Montant	23 250 000
Nombre des parts émises	23 250
Nombre de copropriétaires	1
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
Capital souscrit au 31.12.2021	
Montant	23 250 000
Nombre de parts	23 250
Nombre de copropriétaires	1

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 01.01.2021	23.861.351	23.861.351
Souscriptions de la période	0	0
Rachats de la Période	0	0
Autres Mouvements	501.490	-534.143
Plus ou moins-values réalisées	432	432
Variation de plus ou moins-values latentes	501.058	501.058
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-880.470
Sommes distribuables de l'exercice		-155.163
Montant Fin de période au 31.12.2021	24.362.841	23.327.208

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au **31.12.2021** se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2021
Engagements reçus : Caution solidaire reçue de la part de la FINANCIERE WIDED SICAF (Groupe HACHICHA)	7.900.195 DT
Société RANDA	7.900.195 DT
Engagements donnés :	0
Accords de financement donnés	0

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	19,331	26,705	29,910	13,402	12,495
Charges de gestion des placements	-25,434	-24,955	-24,967	-22,592	-26,121
Revenu net des placements	-6,103	1,751	4,943	-9,190	-13,627
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,570	-0,553	-0,554	-0,837	-0,618
Résultat d'exploitation (1)	-6,674	1,198	4,389	-10,027	-14,245
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-6,674	1,198	4,389	-10,027	-14,245
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	21,551	25,507	0,136	-0,135	-0,066
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	14,877	26,705	4,525	-10,162	-14,311
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	8,204	27,903	8,914	-20,189	-28,555
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	8,204	26,705	4,525	-10,162	-14,311
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	8,204	26,705	4,525	-10,162	-14,311
Valeur liquidative	1 003,320	988,424	961,674	957,149	966,814
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	-2,55%	-2,56%	-2,60%	-2,35%	-2,68%
Autres charges / actif net moyen	-0,06%	-0,06%	-0,06%	-0,09%	-0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-0,67%	0,12%	0,46%	-1,04%	-1,46%
Actif net moyen	23 154 044	22 669 909	22 306 331	22 366 077	22 644 713

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPRAMEN CAPITAL III est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,75% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- 2,25% du montant total des souscriptions de parts du Fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.

Pour le calcul des honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

De plus, il a été prévu d'affecter au gestionnaire une partie des résultats de distribution d'actifs, correspondant à 20% du reliquat après paiement des dépenses et engagements du fonds et versement des sommes revenant aux porteurs de parts.

Au 31 décembre 2021, la charge ainsi comptabilisée est de 573.490 DT.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum fixé à 5 000 TND HT et un maximum de 15 000 TND HT par an applicable à compter de l'achèvement de la période de souscription. Cette commission sera prélevée à terme échu 15 jours après l'arrêté de la VL de l'exercice.

Au 31 décembre 2021, la charge ainsi comptabilisée est de 17.851 D.